

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE RÉGIONALE

Jeudi 20 mars 2025

Hôtel VAL-VIGNES à Saint Hippolyte (68)

PROCÈS VERBAL

Ordre du jour

- 1 - Accueil par André BUHLER, Président de la Section ALSACE de la FNRCE
- 2 - Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 04 avril 2024
- 3 - Rapport financier
- 4 - Rapport des Contrôleurs des Comptes
- 5 - Demande de quitus
- 6 - Renouvellement du Conseil de la section Alsace (50% des membres)
- 7 - Assises Nationales 2025 à Sainte-Foy-lès-Lyon (Section Rhône-Alpes)
- 8 - Rapport d'activité présenté par André BUHLER
- 9 - Intervention de Hervé TILLARD, Président BPCE Mutuelle
- 10 - Intervention de M. Tayeb BOURRAHOU, Responsable du Marché des Professionnels et de Mme Valérie Weiss, Manager Commercial MUTEST
- 11 - Intervention de Mme Monique BOUTAVIN, Représentante du Bureau de la Fédération Nationale et Présidente de la Section Languedoc-Roussillon
- 12 - Clôture de la 32^{ème} Assemblée Générale Régionale

1 - Accueil par André BUHLER, Président de la Section ALSACE de la FNRCE

Le Président André BUHLER ouvre la séance à 10H et souhaite la bienvenue à la nombreuse assemblée soit 105 adhérents présents et 4 invités à cette AG 2025, ainsi que 28 accompagnants en visite de la Chocolaterie Stoffel à Ribeauvillé. Il rappelle qu'en avril 2024, nous étions 150 et que nous sommes régulièrement l'AG régionale avec le plus gros nombre de participants ; d'ailleurs les amis du Bureau National qui voyagent beaucoup entre les diverses AG sont là pour nous le confirmer.

Cette édition est un peu spéciale, car il s'agit d'une AG électorale.

Un grand applaudissement pour cette fidélité !

Après ces mots d'accueil, André BUHLER salue la présence des invités et intervenants :

- Monique BOUTAVIN qui représente le Bureau national dont elle est la secrétaire, et Présidente de la Section Régionale Languedoc-Roussillon.
- Hervé TILLARD Président BPCE Mutuelle
- Valérie WEISS et Tayeb BOURRAHOU, respectivement Manager commercial et responsable du Marché des professionnels chez MUTEST

Il excuse l'absence d'Éric SALTIEL, DRH et Membre du Directoire de la Caisse d'Épargne Grand-Est, qui au dernier moment a dû annuler sa participation

Enfin il salue la présence de la Présidente de l'Amicale des Retraités, Eliane SAND, qui vient de tenir sa propre AG à Kirrwiller, et souligne la belle complémentarité des deux entités qui permet de proposer une large offre de services aux écoreuils retraités.

Avant de passer à l'ordre du jour, André BUHLER rend hommage aux collègues qui nous ont quittés en 2024 : Antoine HERTSCHUH (Thal-Marmoutier) – Danielle KNAB (Strasbourg) – José MARTINS (Kientzheim) – Gérard DURNY (Obernai) – Doris CASPAR (Strasbourg)

Il ajoute à cet hommage Antoine MOSTER, connu comme dirigeant de la Caisse d'Épargne d'Alsace.

Il prie l'assistance de respecter une minute de silence pour penser fort à eux et à leurs proches.

Difficile de faire la transition, mais il nous faut passer à présent à l'ordre du jour.

2 - Approbation du PV de l'AG du 04 avril 2024

Le PV de notre dernière AG vous a été adressé par mail ou par courrier le 16/04/2024. Après avoir pu en prendre connaissance, il est soumis au vote et est adopté à l'unanimité.

3 - Rapport financier

Le rapport financier est présenté par **Benoît WALD**, Trésorier.

Les comptes se portent plutôt bien ; les actions mises en place en 2024 après avoir constaté un déficit sur l'exercice 2023, à savoir une augmentation de la participation à l'AG (de 35 à 40 Euros) et de la cotisation annuelle (de 32 à 35 €), ont permis de retrouver un résultat excédentaire de 744,39 €.

Les « Réserves » de la FNRCE – Section Alsace sont de 25 817,40 € au 01.01.2025, signe d'une bonne santé financière. Vous trouverez ci-après, le COMPTE DE RÉSULTAT et le BILAN pour l'exercice 2024 :

COMPTE de RÉSULTAT exercice : 2024					
RÉSULTAT d'exploitation					
TOTAL PRODUITS		27 106,04 €			
TOTAL CHARGES		26 361,65 €			
RÉSULTAT (excédent)		744,39 €			
PRODUITS d'exploitation			CHARGES d'exploitation		
27 106,04 €	total	écritures	628	26 361,65 €	total
937,00 €	CÉZAM / carte (vente)	96	920,50 €	CARTE réglée à CÉZAM Grand Est	6
13 892,00 €	COTISATIONS ADHERENTS	401	809,00 €	COTISATION CÉZAM Grand Est	4
9,00 €	DONS ADHÉRENTS	1	7 146,00 €	COTISATIONS versées à la FNRCE	10
6 240,00 €	PARTICIPATION FRAIS AG	114	1 200,00 €	FRAIS *DÉPLACEMENT national	4
202,00 €	PRODUIT DIVERS	13	300,00 €	FRAIS *REVUE NATIONALE	1
826,04 €	PRODUITS FINANCIERS	2	11 327,00 €	FRAIS A.G. organisation	5
5 000,00 €	SUBVENTION	1	22,31 €	FRAIS DE BANQUE	8
			669,55 €	FRAIS DÉPLACEMENT région	23
			29,50 €	FRAIS DIVERS	1
			920,15 €	FRAIS ÉDITION région	11
			122,94 €	FRAIS INFORMATIQUE	3
			1 283,95 €	FRAIS POSTAUX	12
			1 610,75 €	FRAIS RÉUNION CONSEIL	3

BILAN FINANCIER exercice : 2024

ACTIF		PASSIF	
Compte Courant	623,14 €	Réserves	25 817,40 €
Livret A	22 268,69 €		
Parts Sociales	3 020,00 €	Parts Sociales (attribution)	0,00 €
Charge constatée d'avance	842,00 €	Charge à payer	192,04 €
		Résultat de l'année 😊	744,39 €
Total	26 753,83 €	Total	26 753,83 €

Le président André BUHLER tient à souligner les bonnes relations avec la CEGEE et remercie Monsieur SALTIEL pour son soutien constant, sans qui la gestion de notre section serait plus difficile.

4 – Rapport des Contrôleurs des Comptes

Cette année, ce sont Dominique GOLLENTZ et Jean-Claude SCHLATTER qui ont procédé au contrôle le 17 mars 2025. Dominique GOLLENTZ fait lecture du rapport de vérification qui révèle la conformité de la comptabilité après vérification et pointage de toutes les pièces et de tous les justificatifs demandés et présentés ; aucune anomalie n'ayant été relevée, il demande à l'Assemblée l'approbation des comptes financiers de 2024 et propose aux adhérents présents de donner quitus au Trésorier pour cet exercice vérifié.

5 - Demande de quitus

Les adhérents présents approuvent à l'unanimité le rapport financier et donnent quitus au Trésorier. Le Président André BUHLER remercie et félicite Benoît pour son excellent travail tout au long de l'année.

6 – Renouvellement du Conseil de la Section Régionale

Les membres du Conseil sont élus pour 6 ans et nos statuts prévoient de renouveler tous les 3 ans 50% d'entre eux ; cette année nous sommes à nouveau en année électorale

L'échéance qui nous concerne voit la fin de mandat de quelques « piliers » de notre Section qui, pour différentes raisons (âge, santé, fatigue...) ne souhaitent pas prolonger leur engagement.

André BUHLER commence par rendre hommage à celles et ceux qui quittent le Conseil :

- Angèle FASSEL, notre Secrétaire toujours active et disponible, 12 ans de présence, membre du CFN
- Richard DAVID, notre Secrétaire Général depuis 12 ans, 18 années au Conseil ; c'est lui qui a mis au point toute notre organisation informatique...

A noter que Richard accepte de rester à la disposition du Bureau, et notamment de Robert AMMANN qui prend sa suite, pour toute aide dans le domaine informatique en tant que Personne Qualifiée, le temps de la transmission. Nous lui en sommes reconnaissants.

- Jean-Paul GUTZWILLER, membre du conseil depuis 2007, puis vice-président, qui nous a représenté au CFN jusqu'en 2015
- Gérard LAMBS, après 3 mandats (soit 18 ans) de présence au Conseil.

Un cadeau en reconnaissance de son engagement est remis à Gérard LAMBS ; un cadeau sera également remis aux autres membres sortants qui ne peuvent être présents ce jour.

Merci à eux pour leur engagement au cours de toutes ces années ; tous méritent des applaudissements nourris.

A ces départs, se rajoutent les démissions en cours d'exercice de Pascale BEHE et Christine LIONNET (sortantes en 2028) pour des raisons personnelles.

Nous avons déjà anticipé ces départs en 2023/2024 par le recrutement de nouveaux membres du Conseil, validés lors de l'AG 2024 : Agnès KOPP – Brigitte SASSARD et Jean-Luc SCHEER.

En tenant compte de tous ces facteurs, sont donc candidats au renouvellement de leur mandat : Huguette GERTHOFFER-MERZISEN – Christian CLAUSS – André FISCH – Jean-Pierre ROESS – André SAUTER.

Lors de la première réunion qui suit le renouvellement des membres du conseil (fixée au 24 avril pour notre Section), sont élus en son sein les membres du bureau ; bien évidemment, les dispositions et volontés des uns et des autres doivent être connues auparavant.

A ce stade, André BUHLER aborde sa propre situation, en tant que Président sortant ; il rappelle que cela fait déjà 2 ans, et donc 2 AG, qu'il a annoncé vouloir quitter son poste à cette échéance. Après 13 ans de présidence et une santé plus capricieuse désormais, il souhaite passer le relais après avoir « bien mérité de la Fédération ».

Malgré de nombreuses réunions et prises de contacts sur ces 2 dernières années, aucun volontaire ne s'est dégagé pour reprendre la présidence de notre Section Régionale, ni au sein du Conseil, ni en dehors.

Il a également été demandé à celles et ceux qui voulaient s'engager pour le collectif de se manifester au moyen de leur bulletin d'inscription à cette AG, sans réponse favorable.

A ce stade, 2 options s'ouvrent à lui : soit quitter ses fonctions, déposer son stylo et partir, soit prolonger de quelques mois pour trouver une solution et accompagner le nouveau Bureau.

Il a retenu l'option de responsabilité et repousse d'une année son départ ; mais une année est vite passée et à l'issue de cette période intermédiaire il aura atteint l'âge de 75 ans et la limite raisonnable qu'il s'est fixée ; il faudra donc bien trouver une solution durant ces prochains mois.

Nous sommes peut-être la Section la plus dynamique, la plus nombreuse (relativement) avec nos 400 membres... mais elle peut disparaître s'il n'y a pas plus d'envie et d'engagement pour la diriger !

Avant de passer au vote, il ouvre un moment d'échanges avec l'assistance.

Monique BOUTAVIN prend la parole pour parler de son propre parcours en tant que membre du bureau puis présidente de section, en expliquant que chacun, comme elle l'a été, peut être face à des doutes, des craintes, mais que cela est vite balayé par l'action et la prise en compte que c'est tout à fait faisable. Elle fait part de l'investissement et du travail accompli par André BUHLER et d'un passage de relais bien mérité, et s'inquiète du fait que la Section Alsace, jusque-là particulièrement dynamique, pourrait perdre son autonomie, être absorbée, voire disparaître.

Pour le vote du renouvellement des membres du Conseil, sont candidats : **Huguette GERTHOFFER-MERZISEN – Christian CLAUSS – André FISCH – Jean-Pierre ROESS – André SAUTER – André BUHLER.**

L'Assemblée vote à l'unanimité pour la nomination de ces 6 personnes au sein du Conseil.

Nomination de nos représentants au Conseil Fédéral National

L'année est également électorale au plan national et nous renouvelons les membres du CFN (dans chaque AG régionale) et les membres du Bureau National (lors des Assises 2025).

S'agissant du CFN, les nouveaux statuts adoptés le 27 février dernier, prévoient un mandat de 3 ans pour 2 représentants par Section Régionale. La nouvelle mouture du texte prévoit également la nomination de 2 suppléants par Section.

Lors de la réunion du Conseil du 9 janvier, a été retenue la liste de nos représentants que nous vous proposons au vote :

Membres titulaires : **André BUHLER** et **Jean-Marie STACKLER**

Membres suppléants (en cas d'absence d'un titulaire) : **Benoît WALD** et **Jean-Luc SCHEER**

L'assemblée présente adopte cette proposition à l'unanimité.

7 - Assises Nationales 2025 à Sainte-Foy-lès-Lyon

Les Assises Nationales 2025 seront organisées par la Section Rhône Alpes du 18 au 20 septembre. Lors de ces Assises plusieurs votes seront organisés. Chaque Section régionale dispose d'un certain nombre de voix en fonction de son importance en nombre.

Pour nous, il s'agit de 10 voix que nous proposons d'affecter aux membres du Conseil suivants : **André SAUTER – Jean-Marie STACKLER – Benoit WALD – Dominique LANGRAND – Joseph SCHOTT - Roger MESSER – Jean-Claude SCHOENNAGEL – Eliane SAND – Huguette GERTHOFFER-MERZISEN – André BUHLER.**

Lors des Assises, comme c'est l'usage, procuration pourra être donnée à celles des personnes qui assistent à la manifestation.

L'assemblée présente adopte cette proposition à l'unanimité.

8 - Rapport d'activité et présenté par André BUHLER, Président de la Section ALSACE

Son intervention sur notre activité en 2024 :

L'année 2024 a consisté à traiter les actions nécessaires au bon fonctionnement de notre Section, mais aussi à envisager dès à présent le futur de son organisation, ce qui n'est pas le plus simple (sujet déjà abordé précédemment).

Nous pouvons toujours compter sur votre fidélité, que nous pouvons mesurer au rythme auquel rentrent les cotisations dès que nous faisons appel à vous, et à la tonalité des messages que vous pouvez nous adresser lors de nos différents échanges.

Quelques chiffres pour commencer :

Les effectifs

Au 31.12.2024, nous comptons **397** adhérents à jour de leur cotisation (394 en 2024)

Nous avons relevé cette année : **19** adhésions - **5** décès et **12** démissions.

- Pour les adhésions, nous constatons une certaine régularité au fil des années :
2020 : **14** - 2021 : **18** - 2022 : **20** - 2023 : **13** - 2024 : **19**
- Petit rappel sur l'évolution de l'effectif total :
2020 : **396** - 2021 : **402** - 2022 : **402** - 2023 : **394** - 2024 : **397**

A noter, **361** membres nous ont communiqué une adresse mail, soit **91 %**.

Même si nous restons un peu en dessous des 400 adhérents, nous figurons toujours au 3^e rang national derrière Ile de France et PACA, deux énormes régions vues depuis notre fenêtre alsacienne ! Bravo pour cette réussite collective !

Qui risque d'ailleurs de se poursuivre en 2025 puisque nous comptons déjà **10** nouvelles adhésions cette année (soit un total de **403** quand toutes les cotisations auront été payées). Ces nouvelles adhésions font suite à notre campagne annuelle menée auprès des retraités, anciens et nouveaux, de notre région.

Certaines et certains sont d'ailleurs présents aujourd'hui... bienvenue à elles et à eux dans notre « famille » ! J'espère que nous vous donnons une belle image de notre Fédération.

La Carte CEZAM

Petite explication pour nos invités : nous proposons depuis une dizaine d'années à nos adhérents de souscrire à la Carte CEZAM pour accéder à une offre de loisirs individuels à conditions préférentielles. La mise à disposition de cet avantage est maintenant bien ancrée dans la vie de la Fédération.

Ainsi pour 2024, **83 cartes titulaires et 60 cartes ayants droits** nous ont été commandées.

Comme nous anticipons dès fin 2024 pour les souscriptions 2025, nous pouvons déjà vous indiquer le nombre de souscriptions pour l'année en cours : **85 titulaires et 64 ayants droits.**

A noter que la fédération a pris en charge, pour les commandes 2025, 50% de la valeur de la carte et que majoritairement les nouveaux adhérents la souscrivent, ce qui en fait un bon vecteur de fidélisation.

L'activité de notre Conseil

Le Conseil et le Bureau se sont réunis à **3** reprises en présentiel ; de nombreux échanges sont également réalisés par mail. Nos représentants au Conseil Fédéral National, Angèle FASSEL et moi-même, ont siégé à **4** reprises.

Nous participons également à différentes Commissions Nationales :

- la **Commission « Protéger et Aider mes Proches »**
- la **Commission « Infos Retraités »** : vous avez pu constater que régulièrement paraissent dans notre Revue des articles rédigés par des acteurs de notre région, un peu toujours les mêmes ; vous pouvez également proposer un

article si vous avez à développer des sujets intéressants, des lieux à faire découvrir, des hobbies à mettre en avant... faites-moi signe !

- **la Commission « Statuts »** qui vient de livrer ses travaux qui ont abouti à de légères modifications de notre texte de référence (statut et règlement intérieur).

Les relations avec la Caisse d'Épargne Grand Est Europe

J'ai déjà eu l'occasion d'évoquer les excellentes relations que nous entretenons avec la CEGEE.

Plus concrètement, Monsieur Éric SALTIEL a réuni fin janvier 2025, les 3 Présidents des Sections régionales du territoire d'action de la CEGEE : Champagne Ardenne - Lorraine et Alsace, pour nous proposer la reconduction de notre Convention triennale (qui venait de s'achever fin 2024), pour les années 2025/ 2026 / 2027.

En dehors des aspects budgétaire (subvention), cette convention aborde également tout un volet d'échange d'informations réciproques qui peuvent nous être bien utiles. J'ai bien entendu remercié de votre part M. SALTIEL pour cet exercice de confiance, toutes les Sections Régionales n'ont pas, je le précise, cette chance.

Le « chantier de l'année »

Nous l'abordions à chaque fois sous la forme d'un projet, mais cette fois c'est d'une réalisation nationale que nous pouvons parler.

En effet, la démarche « **Protéger et Aider mes Proches** » a été lancée l'été dernier en différentes étapes :

- tout d'abord par la nomination de **correspondants régionaux** : une quarantaine, dont 3 pour l'Alsace : Agnès KOPP, Angèle FASSEL et André FISCH.
- puis par la **formation de ces correspondants** en juin 2024 à Paris, formation largement prise en compte par nos amis de EPS
- enfin par la **publication fin août d'un numéro très spécial d'Infos Retraités**, le n°115, puisque, non seulement y était présentée en détail notre démarche « Protéger et Aider mes Proches », la liste complète des correspondants... mais en plus y était encarté un **supplément spécifique de 6 pages** pour « Préparer - Anticiper - Prévenir ».

Un travail particulièrement important a été réalisé par une équipe de bénévoles de la fédération ainsi que des membres de notre équipe régionale très active sur le sujet (merci à eux) pour établir ce guide. Unique à l'heure actuelle, ce guide accompagne chacun d'entre nous dans ce qu'il faut faire et à quoi il convient de penser dès maintenant, une façon de dédramatiser ces thèmes qu'on hésite souvent à aborder en famille.

Pour nous l'essentiel est que vous vous serviez, à votre manière, de cet outil au bénéfice de vos proches.

En cas de besoin, nos correspondants sont à votre écoute !

Et déjà, notre Fédération s'engage dans un nouveau chantier que nous pouvons considérer comme complémentaire, et que nous avons intitulé « **Bien vieillir à domicile** ». Un groupe de travail national a été créé pour rassembler un maximum d'informations sur le sujet et proposer des solutions.

Les 10 points clés identifiés par la commission : le constat – les avantages et inconvénients – les aspects techniques – les solutions pratiques – les clés pour bien vieillir – les aspects financiers – le rôle des aidants – l'élaboration d'un outil de type P.A.P. – les conclusions et enfin un mémo sur les contacts utiles

La Communication

Le thème que je viens de dérouler avec comme vecteur le Journal Infos Retraités me permet d'établir le lien vers la synthèse de nos actions de communication de l'année.

Je vous rappelle que nous disposons, en parallèle du site national, d'un site internet régional très performant qui contient une mine d'information, toujours géré par Richard DAVID (merci à lui) ; les voyages de l'Amicale y figurent aussi !

Nous avons adressé en 2024 :

- 8 communications électroniques et 1125 courriers papier, grâce au service très efficace et compétitif d'I DATECH, le service personnalisation et expédition de la Caisse d'Épargne.

Nous maintenons nos envois papiers car nous constatons qu'un adhérent sur 3 n'ouvre pas tous nos messages électroniques ; ces envois concernent 2 informations essentielles ...

- L'appel à cotisation de janvier contenant également le reçu fiscal de l'année antérieure
Rappel important : lors de l'établissement de votre déclaration des revenus utilisez bien la case cotisation syndicale et non la case don
- L'invitation à l'AG annuelle, obligatoire pour qu'elle soit valable

Une échéance vitale

L'an dernier, je vous avais dit que 2025 allait être une échéance importante, aujourd'hui cette échéance est déjà dépassée. En début de réunion, au point renouvellement du Conseil, j'ai déjà abordé le sujet.

A présent je dois clairement présenter la situation.

Et maintenant ?

Comme j'ai pu le dire plus haut, je resterai en fonction pendant un an pour assurer la transition avec le nouveau Bureau. **Jean-Marie STACKLER et André SAUTER**, nos vice-présidents seront toujours là, mais n'ont pas vocation à prendre la présidence, étant soit plus âgés que moi ou juste un peu moins.

Robert AMMANN reprendra le Secrétariat Général et toute la fonction informatique avec le concours de Richard DAVID, comme Personne Qualifiée.

Benoît WALD restera notre Trésorier.

Nous devons donc nommer notre **Secrétaire** au sein du Conseil et trouver un **Président** !

Et si au bout de cette année, rien ne bouge pour la Présidence, nous devons intégrer les différentes possibilités offertes par nos nouveaux statuts (adoptés le 27 février 2025) :

- soit nous rapprocher d'une Section Régionale voisine, voire fusionner avec elle
- soit être momentanément pris en gestion par l'un des vice-présidents du Bureau national, en attendant une solution pérenne
- soit carrément disparaître si aucune autre possibilité n'apparaît jouable

Pour une région qui se veut dynamique et rêve d'autonomie, forte de 400 adhérents, ce serait un comble. Je suis persuadé que nous comptons parmi nous des personnes qui ont envie d'œuvrer pour le bien de notre collectivité régionale. Nous sommes bien entendu prêts à faciliter toute l'intégration nécessaire.

Je suis désolé de terminer mon rapport d'activité sur ces paroles un peu solennelles, mais c'est un rôle que je dois également assumer. Je souhaite le meilleur à venir pour notre Fédération. Merci à tous les collègues du Conseil et du Bureau pour votre accompagnement constant tout au long de l'année. Merci pour votre attention.

Le rapport moral et d'activité est soumis au vote des membres présents par Robert AMMANN, Secrétaire général ; il est approuvé à l'unanimité.

La partie formelle et réglementaire de notre Assemblée Générale étant terminée, nous passons aux interventions de nos invités.

9 - Intervention de Hervé TILLARD, Président BPCE Mutuelle

Hervé TILLARD remercie pour l'accueil qui lui a été réservé et souligne l'importance du chantier « Bien vieillir à domicile », dont l'esprit correspond à celui de BPCE Mutuelle.

Pour bien comprendre l'évolution des mutuelles santé, il présente dans un premier temps le contexte actuel particulièrement instable. Les gouvernements successifs ont proposé des mesures différentes pour réduire le déficit de la Sécurité Sociale, mesures ayant à chaque fois rencontré une forte opposition. A ce stade, pas de décision mais un soutien de la DREES (Direction de la Recherche, des Études de l'Évaluation et des Statistiques) dont le constat met en avant les difficultés pour les mutuelles santé d'être à l'équilibre ; n'ayant pas augmenté de façon régulière durant plusieurs années, la marche devient importante.

Une des solutions à l'étude pour faire baisser les frais pourrait être une lutte accrue contre la fraude (du fait en grande partie des professionnels mais aussi des adhérents) avec le croisement de dossiers et informations entre l'assurance maladie et les mutuelles. Une coopération qui pourrait multiplier par 30 le montant actuel des fraudes trouvées, mais non validée à ce stade par le conseil constitutionnel, craignant une fuite de données.

Concernant BPCE Mutuelle, Hervé TILLARD rappelle la possibilité pour les ascendants et descendants d'adhérer, la possibilité de bénéficier d'une ristourne pour les revenus faibles, et la gratuité des deux premiers mois offerts sur la gamme ASV.

Par rapport aux hausses de cotisation importantes qu'il a pu y avoir pour certaines mutuelles, l'augmentation moyenne depuis 2020 du contrat ASVO (hors critère d'âge) est de 2,20 %. En 2024 le taux de redistribution était supérieur à 84 %, ce qui situe BPCE Mutuelle dans le top 3 du classement des redistributions. Il fait part d'une remise de 50 % sur la cotisation du mois d'avril.

L'offre ASV concerne environ 32 000 personnes ; l'âge moyen du portefeuille est passé de 69,2 en 2022 à 70 ans en 2025, entraînant une augmentation des dépenses liées à l'âge.

Le remboursement moyen par personnes a augmenté de 5,7% suite à l'augmentation du coût de la santé et du désengagement progressif de la Sécurité Sociale (notamment sur les frais dentaires depuis 2023).

Le ratio sinistres/primes est de 95% sur l'ensemble des contrats ASV.

Seule mutuelle de France certifiée AFNOR, la satisfaction du client la plus forte est visée par BPCE Mutuelle, avec notamment des délais de traitement courts, un taux de réclamation à 0,32 % (inférieur au seuil fixé à 0,5%). L'enquête de satisfaction annuelle fait part de 94% de clients satisfaits et 90% qui la recommandent.

Pour 2025, deux chantiers importants :

- suite à une étude réalisée sur le positionnement de BPCE Mutuelle par rapport à la concurrence, un ajustement des différentes offres s'avère nécessaire pour en donner une meilleure lisibilité
- le toilettage dans la multitude de services (environs 150), dont certains ne sont pas utilisés : une réflexion sera menée sur les services à garder, à développer, à retravailler.

Hervé TILLIARD termine son intervention en rappelant que 2025 est également une année électorale.

Le Président André BUHLER et toute l'assemblée présente remercient chaleureusement Hervé TILLIARD pour sa présence et son intervention.

10 – Intervention de Valérie WEISS *Manager Commercial* et de Tayeb BOURRAHOU, Responsable du Marché des Professionnels MUTEST

En introduction, Tayeb BOURRAHOU confirme les difficultés liées au contexte des mutuelles santé présenté par Hervé TILLIARD. L'évolution du ratio P/C indique que le contrat est désormais à l'équilibre par rapport aux années précédentes. Le point de vigilance réside dans l'augmentation de la moyenne d'âge car il y a de moins en moins de nouveaux retraités adhérents au contrat.

Il met en avant la proximité locale de MUTEST avant de donner la parole à Valérie WEISS pour présenter les services et avantages de MUTEST.

Présentation des services proposés par Mutest :

- Le tiers-payant en cas d'hospitalisation, pour l'optique, la pharmacie, le laboratoire, la radiologie, les soins infirmiers et la kinésithérapie
- La Télétransmission des dossiers de remboursement entre la Sécurité sociale et Mutest pour un remboursement plus rapide et sans avoir besoin d'envoyer les décomptes de Sécurité sociale (48 à 72 h dès réception de la CPAM)
- L'assistance aux personnes : via sa garantie Mutest assistance accompagne ses adhérents et leurs ayants droit par un service d'aide et de conseil à la personne, qui permet de répondre aux besoins engendrés par la maladie ou l'accident. Cette assistance se concrétise par des services comme : une aide à domicile – la garde ou le transfert des enfants – la garde ou le transfert de personnes dépendantes – la garde des animaux familiers – le soutien scolaire – le rapatriement sanitaire
- La commission sociale : une aide exceptionnelle peut être accordée par la commission sociale aux membres participants de Mutest et à leur famille qui se trouvent dans des situations difficiles (en 2021, le budget alloué à la commission sociale s'élevait à 70 000 €).
- Le service dentaire : pour mieux rembourser les soins dentaires (prothèses dentaires, implants, parodontie et endodontie), mise à disposition d'un service « Conseil dentaire ». Sa mission est d'analyser les devis afin de vérifier qu'ils sont conformes aux bonnes pratiques et aux engagements de modération tarifaire des professionnels de santé. Cela permet de bénéficier des soins adaptés à la situation et de meilleurs remboursements.

Présentation des avantages de Mutest

- L'espace adhérent : plus simple, plus complet, plus accessible, avec une multitude de services complémentaires !
- L'application mobile pour rester en contact grâce à la carte d'adhérent au format digital
- Le chat, service développé sur le site internet pour répondre au mieux aux besoins
- Les Services de Soins et d'Accompagnement Mutualistes : Mutest respecte le libre choix des prestataires médicaux par le bénéficiaire sans imposer un réseau particulier.
Créés et gérés par des organismes mutualistes, les actions des centres de santé mutualistes portent les valeurs de la Mutualité Française : assurer la continuité des soins pour améliorer la qualité des prises en charge – renforcer la prévention – encadrer d'avantage les tarifs et les dépassements d'honoraires.
Ces centres (médicaux, optique, dentaire, audition) sont répartis sur tout le territoire.
- Le Club Avantages Mutest offre un programme exclusif d'avantages avec des remises sur des services de bien-être, loisirs, vacances, billetterie et même shopping.
- La téléconsultation médicale, prise en charge à 100 %, permettant d'entrer en contact avec un professionnel de santé à tous moments (24/24, 7/7).
- Le second avis médical : possibilité de bénéficier gratuitement d'un second avis médical en cas de pathologie grave ou invalidante, traitement lourd ou d'une opération, permettant ainsi d'en savoir plus sur les avantages de ce type d'intervention et de bénéficier d'une confirmation de diagnostic

- L'agence mobile MUTEST, une agence mobile pour plus de proximité et dont l'arrivée dans le secteur géographique de l'adhérent est annoncé par SMS (feuille de route également disponible sur le site de Mutest).

André BUHLER et les membres présents remercient Valérie WEISS et Tayeb BOURRAHOU pour leur participation à notre Assemblée Générale

11 - Intervention de Monique BOUTAVIN, Représentante du Bureau de la Fédération Nationale et Présidente de la Section Languedoc-Roussillon

Monique BOUTAVIN remercie l'assemblée pour l'accueil qui lui a été réservé et s'exprime au nom du Bureau National. Elle remercie tout particulièrement André SAUTER pour son accueil à Colmar et qui lui a fait découvrir la ville et ses environs.

Elle poursuit en se présentant brièvement : habitant Mende, en Lozère, membre depuis 2010 de la section Languedoc-Roussillon, élue au conseil en 2012, puis au conseil national, d'abord secrétaire adjointe et secrétaire du bureau national depuis 3 ans.

En introduction, elle rappelle qu'en 2024, comme les 2 années précédentes, le président Bernard d'Araquy est intervenu auprès de la CGP pour une revalorisation, validée à hauteur de 3,5% pour l'année 2024.

Le régime supplémentaire étant un régime jeune (créé en 2000) et bien qu'en situation de développement, n'est pas encore en mesure de procéder à une hausse des retraites. Après avoir subi les effets de la crise en 2008, l'augmentation des cotisations des salariés d'une part et le gel des retraites versées d'autre part se poursuivront afin de trouver une situation permettant de revaloriser les retraites versées.

Le Bureau National s'est réuni 5 fois en 2024, et toutes les AG régionales se sont tenues entre le 14 mars et le 28 mai avec la présence soit du président, soit d'un membre du bureau.

Monique BOUTAVIN présente ensuite les faits marquants de l'année 2024, dont

- un travail important tout au long de l'année sur la modification des statuts et du règlement intérieur, approuvée en AG extraordinaire en février 2025. Ces modifications portent sur le vocable de la fédération (Fédération Nationale des retraités des Caisses d'Épargne et des établissements affiliés du Groupe BPCE) – la représentation au Conseil Fédéral National pour chaque région par 2 titulaires, et la désignation au minimum d'un suppléant, voire 2 – en cas de carence de la gouvernance d'une section régionale (vacance de la présidence et/ou du poste de trésorier(e) la gestion ordinaire est assurée provisoirement par un Vice-président désigné par le CFN. Le cadre de sa mission est fixé par le règlement intérieur. Le Conseil de chaque section régionale devra désormais comporter au minimum 6 membres.
- Le président Bernard d'Araquy a poursuivi le développement du travail des commissions nationales, en impliquant les régions. Ainsi, une commission « recrutement » a fourni un travail remarquable sur l'élargissement de la base des adhérents, avec l'appui de BPCE Mutuelle. 2024 a connu plus de 250 nouvelles adhésions. L'important travail fourni par la commission « protéger et accompagner ses proches » a prouvé aux adhérents que la Fédération apporte une aide concrète par ses travaux pour répondre à leurs préoccupations. Une nouvelle commission « Bien vieillir à domicile » a démarré la réflexion concernant la démarche d'anticipation sur les questions et mesures à prendre grâce à des outils concrets pour un vieillissement dans de bonnes conditions. La commission communication a réalisé et édité à plus de 5000 exemplaires, trois numéros d'Info Retraités en 2024. Enfin, une commission « élections » a planché sur le renouvellement des membres.

Monique BOUTAVIN remercie ensuite Hervé Tillard pour sa capacité de placer l'activité de la mutuelle dans le contexte actuel de la santé, nous permettant ainsi de comprendre les enjeux.

Elle précise que la FNRCE et BPCE Mutuelle entretiennent de bonnes relations. Elle fait référence au renouvellement des délégués régionaux de BPCE Mutuelle, avec 5 régions et 28 délégués à élire ; les informations sur ces élections ont été communiquées dans le dernier « Infos retraités ». Elle souligne l'importance de ces élections et du rôle des délégués, qui servent de lien et de facilitateur avec la mutuelle.

Autre sujet abordé, l'augmentation au 1^{er} janvier 2025 de 1,6% de la retraite du régime de maintien des droits. Cette augmentation, comme les années précédentes, est supérieure à l'obligation fixée à hauteur de 50 % de celle du régime AGIRC-ARCO, et a atteint les 100%. La CARSAT, quant à elle, a augmenté de 2,5%.

Toutefois, la tendance lourde sur ces prochaines années, est de mettre les retraités à contribution. Les moyens interrogent encore : en augmentant la CSG ? – en supprimant l'abattement de 10 % ? Monique BOUTAVIN rappelle que cette mesure avait été décidée en 1978 par Raymond BARRE, après avoir fait le constat d'une perte de revenus jusqu'à 40% pour les retraités. Il ne s'agit donc nullement une extension de l'abattement des frais professionnels aux retraités, comme on pourrait être tenté de le dire.

Après des assises 2024 à Paris, organisées par la section Ile de France, celles de 2025 auront lieu à Sainte-Foy-lès-Lyon. 2025 est également l'année du renouvellement du Bureau.

Pour terminer, Monique BOUTAVIN remercie les 17 sections, la section Alsace, André BUHLER pour sa participation aux commissions qui ont permis cette évolution, et l'équipe qui l'entoure.

André BUHLER et les membres présents remercient chaleureusement Monique BOUTAVIN pour sa présence et pour son intervention.

12 - Clôture de la 33ème Assemblée Générale

Le Président André BUHLER adresse ses vifs remerciements à l'ensemble des acteurs de cette journée, intervenants, membres présents et clôt cette Assemblée Générale vers 12H30. Il convie l'ensemble des participants à rejoindre le hall d'accueil pour prendre l'apéritif avant d'assister au repas servi dans la salle de réunion réaménagée en espace de restauration. Les accompagnants sont de retour de leur visite de la chocolaterie STOFFEL à Ribeauvillé pour partager ensemble ce moment de convivialité.

Il souhaite à toutes et à tous une belle fin de journée dans ce cadre magnifique du Haut-Koenigsbourg !

Rédactrice : **Dominique LANGRAND** – Membre du Conseil - Section ALSACE